CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — ACCUEIL EXTRASCOLAIRE CROC'KIDS ASBL

1. INSCRIPTION

Les inscriptions à l'accueil extrascolaire se font via le site internet www.crockids.be ou par formulaire remis par l'ASBL. L'inscription est confirmée par email. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. Une fiche signalétique est à compléter lors de la première inscription.

2. HORAIRES PAR ÉCOLE

Les horaires de l'accueil extrascolaire varient selon les implantations scolaires et sont communiqués en début d'année scolaire via notre site internet ou via le site internet de l'école. Des ajustements sont possibles selon les réalités du calendrier scolaire (journées pédagogiques,...). En cas de changement exceptionnel, une communication sera transmise aux parents.

3. ENCADREMENT

L'accueil extrascolaire est assuré par une équipe de personnel qualifié (moniteurs, éducateurs ou enseignants). Un coordinateur est présent pour chaque implantation afin d'assurer le bon déroulement des activités.

4. TARIFS ET FACTURATION

Les factures doivent être payées dans un délai de 15 jours à compter de la date de facturation. Pour chaque facture en souffrance, un premier rappel sera envoyé gratuitement, accordant un délai de 14 jours calendrier pour le paiement de la facture. Si le rappel est envoyé par lettre, un délai supplémentaire de 3 jours ouvrables sera pris en compte. À l'expiration de ce délai, les frais suivants seront facturés :

1° Des intérêts de retard qui ne peuvent pas excéder l'intérêt au taux directeur majoré de huit points de pourcentage prévu à l'article 5, deuxième alinéa, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

2° Une indemnité forfaitaire dont le montant correspond à :

a) 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;

b) 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;

c) 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500,01 euros avec un maximum de 2.000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

3° Des frais de rappel et d'affranchissement pour l'envoi des rappels. Un coût de 7,5 euros est facturé par rappel. Les frais d'affranchissement réels par rappel sont également facturés."

GET IT ON Google Play
Download on the App Store

En cas de non-paiement persistant après le rappel gratuit, l'ASBL se réserve le droit de confier le dossier à son partenaire de recouvrement, la société **TCM Belgium**. Cette société est mandatée pour assurer le suivi amiable ou judiciaire de la créance. L'ensemble des frais liés à cette procédure reste à charge du débiteur.

5. ANNULATIONS ET ABSENCES

- Toute absence doit être signalée par email à secretariat@crockids.be.
- Aucune réduction n'est appliquée sauf en cas de **certificat médical** couvrant une période de minimum 5 jours.

6. PORTEFEUILLE VIRTUEL

Le portefeuille virtuel est un crédit lié au compte de la famille. Ce portefeuille virtuel est disponible via le compte MYCROCKIDS des parents. Il est activé en cas de remboursement partiel ou total (maladie, annulation d'une séance par l'ASBL). Le crédit peut être utilisé à tout moment, pour toute autre activité Croc'kids, sans limite de durée. Un remboursement en banque est possible sur demande des parents.

7. COMPORTEMENT ET EXCLUSION

Les règles de vie sont affichées dans chaque lieu d'accueil. En cas de comportement inadapté, un échange a lieu avec l'enfant et ses parents. En cas de récidive ou de mise en danger, l'ASBL se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant concerné.

8. ASSURANCES

Tous les enfants sont couverts en responsabilité civile et accident corporel pendant les heures d'accueil, via CI Assurances.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les données des familles sont protégées conformément au RGPD. Elles sont consultables et modifiables via le compte Crockids.

10. COMMUNICATION ET IMAGE

Des photos peuvent être prises à des fins internes ou promotionnelles. Les visages sont floutés par défaut. Le refus de droit à l'image doit être signalé via la fiche signalétique.